

DÉLIBÉRATION N° 2026/019

Extrait du registre des délibérations du
Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne

Conseil d'Administration du	3 avril 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

N° identifiant	2026/019	Titre	Avis concernant la désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein du Comité Social Territorial
----------------	----------	-------	---

Date de la convocation	27 mars 2026
------------------------	--------------

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	14	M. Edouard RENAUD M. Éric BAILLY, Mme Josette COLAS, Mme Nathalie DESJARDINS, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Evelyne GOURDEAU, Mme Gisèle JEAN, M. Rémy MARCHADIER, M. Bernard SAVARD, Mme Annette SAVIN, M. Joël DAZAS, M. Jean-Luc MADEJ, M. Alain GUILLON, , M. Jean-Louis FOURCAUD
----------	----	--

Pouvoirs	4	<u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK Mme Pascale GUITTET Mme Fabienne GUERIN	<u>Mandants</u> M. Rémy MARCHADIER Mme Gisèle JEAN M. Edouard RENAUD Mme Annette SAVIN
----------	---	--	--

Absents	9	Mme Nelly GARDA-FLIP, Mme Nathalie MARQUES-NAULEAU, M. Gérard PEROCHON, Mme Roselyne TEXEDRE, Mme Sandrine BARRAUD, Mme Rose-Marie BERTAUD, M. Stéphane ALLOUCH, Mme Martine GODET, Mme Laurence RABUSSIER
---------	---	--

AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304_019CA-DE
Reçu le 07/04/2026

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Assistaient également : Mme Isabelle JADAUD-PRESSAT, Directrice Générale du Centre de gestion, M. Vincent REVUELTA, Directeur Général Adjoint du Centre de gestion, M. Christophe PELTIER, Conseiller aux Décideurs Locaux
--------------	--

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (CDG86) que l'article R 252-57 du code général de la fonction publique dispose que : « le mandat des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements mentionnés à l'article [L.4](#) au sein du comité social territorial expire en même temps que leur mandat ou fonction ou à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.»

Le renouvellement général des conseils municipaux ayant eu lieu fin mars 2026, il y a lieu de désigner les représentants des collectivités siégeant au sein du comité social territorial (CST) placé auprès du CDG86 ainsi que de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT).

Monsieur le Président rappelle que l'article R 252-31 du code général de la fonction publique dispose que : « Au sein du comité social placé auprès d'un centre de gestion, les membres du comité représentant les collectivités territoriales et leurs établissements mentionnés à l'article [L.4](#) sont désignés par le président du centre de gestion parmi :

- 1° Les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de cinquante agents affiliés au centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration du centre issus de ces collectivités et établissements ;
- 2° Les agents des collectivités et établissements mentionnés au 1° ou les agents du centre de gestion.

»

Monsieur le Président indique que le nombre de suppléants au sein du CST et de la F3SCT est égal au nombre de titulaires, soit 7.

Monsieur le Président précise que le conseil d'administration qui sera installé en juillet 2026 après le renouvellement des membres du conseil d'administration prévu en juin 2026 procédera à une nouvelle désignation des représentants des collectivités au sein du CST et la F3SCT.

Après débats et discussions, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Edouard RENAUD Maire de Moncontour	Eric BAILLY Maire de Pleumartin
Nathalie BASSEREAU Maire d'Angliers	Gilbert BEAUJANNEAU Maire de Nieul-l'Espoir
Josette COLAS Maire de Saint-Gaudent	Bénédicte FILLATRE Maire de Civray

AR Prefecture
086-288600232-20260403-20260304_019CA-DE Reçu le 07/04/2026

Pascale GUITTET Maire de Pouillé	Evelyne GOURDEAU Conseillère municipale des Trois-Moutiers
Gérard PEROCHON Maire de Senillé-Saint-Sauveur	Gisèle JEAN Maire de Queaux
Bernard SAVARD Maire de Millac	Jean-Luc MADEJ Maire de Lussac-les-Châteaux
Annette SAVIN Conseillère municipale de Cissé	Dominique MARTIN Adjoint au Maire de Senillé-Saint-Sauveur

Pour	17	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	

RESULTAT DU VOTE	Adopté à l'unanimité
-------------------------	----------------------

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 3 avril 2026

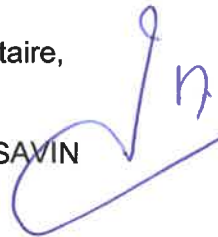
Le Président,

Edouard RENAUD



La Secrétaire,

Annette SAVIN



AR Prefecture

086-288600232-20260403-20260304_019CA-DE
Reçu le 07/04/2026